

Phase académique Alsace.

1.1. Inscription des équipes

- le nombre d'équipes qualifiées en phase académique des écoles est de 3 écoles par département.
- le nombre d'équipes qualifiées en phase académique des collèges est de 2 collèges par département.
- le nombre d'équipes qualifiées en phase académique des lycées est de 2 lycées par département.

1.2. Constitution des équipes

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir au directeur du championnat une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel).

Sauf événement exceptionnel dûment justifié, cette liste ne sera plus modifiée. Tous les joueurs (10 noms maximum dont au moins 2 filles et 2 garçons pour une équipe d'école ou de collège, et 5 noms maximum pour une équipe de lycée) sont consignés en une liste unique dont l'ordre ne sera plus modifié. L'échiquier laissé vacant par un joueur est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale.

Pour chaque joueur, une licence A ou B est obligatoire. Le classement à prendre en compte est le Elo rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE. Si aucun classement n'est disponible, le joueur est non classé et un classement fictif de 800 lui sera attribué.

L'ordre des joueurs dans la liste doit respecter les deux points suivants:

- Si deux joueurs classés ont une différence de classement de plus de 100 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.
- Les non classés sont placés en fin de liste dans n'importe quel ordre avec le classement fictif de 800.

Le capitaine doit veiller à la bonne application de la composition de son équipe et en cas de litige il est seul responsable d'une éventuelle erreur de placement ou de composition.

La composition de chaque équipe doit être fournie au plus tard 5 minutes après l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Si personne ne donne la composition:

- Lors de la 1^{ère} ronde les 8 (4) premiers de la liste ordonnée complète (dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons) joueront
- Lors des rondes suivantes, la composition restera ce qu'elle était à la ronde précédente.

À l'issue de ces finales, le titre de champion d'Académie École/Collège/Lycée est décerné. L'équipe championne d'académie est qualifiée pour la finale nationale. En cas de désistement de celle-ci, le CSA procède au repêchage d'une autre équipe dans l'ordre du classement des équipes établi à la fin de la phase académique conformément à l'article 6 Classements et départages

1.3. Organisation

La phase académique doit se dérouler avant le 31 mars.

Les finales académiques se déroulent en 3 tournois : écoles, collèges et lycées.

Pour les écoles un système suisse, toutes rondes, à la cadence de 15 min ko par joueur (ou une cadence Fischer équivalente).

Pour les collèges et lycées un Molter à 3 rondes de 20 min ko par joueur (ou une cadence Fischer équivalente). Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition.

Le classement à prendre en compte est le classement rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE, et en dernier, l'estimation Elo rapide.

L'arbitre principal doit être AF3 minimum.

Le départage au système suisse est dans l'ordre le Buchholz et le cumulatif.

Spécificités pour les lycées:

La catégorie « Lycée » comprend également les Lycées professionnels.

1.4. Qualifications

Le vainqueur de chaque catégorie est déclaré champion académique.

La phase académique qualifiera le champion pour la finale nationale (plus éventuellement le champion de France en titre). En cas de désistement d'une équipe, le repêchage de l'équipe ayant fini 2^e (ou après) sera laissé à l'appréciation du CSA.